

AFFAIRE N° 27.

OBJET: Acquisition d'un terrain de 529m² cadastré section A0 n°424 sis 179 rue Maréchal Leclerc, appartenant à Monsieur PONAMA Jean-Paul, en vue de la construction d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Lors du précédent Conseil (affaire n°18), vous avez approuvé dans son principe et dans sa localisation le projet de création d'une nouvelle caserne de Sapeurs-Pompiers, et vous m'avez autorisé à engager la procédure d'acquisition des trois derniers terrains nécessaires pour cette réalisation.

Un accord est intervenu avec Monsieur PONAMA Jean-Paul, propriétaire du terrain de 529m² cadastré section A0 n°424, sur le prix de 280 000 Francs, supérieur de 16% environ à l'estimation des Domaines.

Je vous demande votre avis sur ce projet de transaction qui en tout état de cause devra être ensuite soumis à la Commission Départementale des Opérations Immobilières.

En cas d'accord en ce qui vous concerne, vous voudrez bien m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VC - St Denis le 3 Juillet 81

*P/ Le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Didier CULHIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme*

*P/ Le Préfet
Le Chef de Bureau délégué*

Jacques Lacoste